

# Le coût des déchets en 2022

L'évolution concerne toutes les collectivités en France, elle est majoritairement liée à l'augmentation de la fiscalité et aux coûts de traitement de ce qui n'est pas recyclable. Elle est amortie sur notre territoire grâce aux efforts de tous en faveur du tri et de la réduction des déchets engagés depuis de nombreuses années.

Le Syndicat Mixte Cyclad est un service public qui organise la collecte, le traitement, le recyclage des déchets sur le territoire. Comme tout service public, il ne fait aucun bénéfice sur ses activités : ses dépenses sont égales à ses recettes. Le coût de la gestion des déchets sur notre territoire est inférieur à la moyenne en Nouvelle Aquitaine. Les habitants contribuent à hauteur de 56% au financement de ce service. Le reste provient des subventions touchées grâce au tri et à la revente des matériaux. **Sans le tri, le coût serait 40% plus élevé.** Pour autant, face à l'augmentation des coûts externes de traitement des déchets et de la fiscalité, les élus de Cyclad sont contraints d'augmenter les cotisations en 2022.

Pour encourager le tri et la réduction des déchets, l'État augmente les coûts et la fiscalité du traitement des déchets :

## 1/ La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

C'est une taxe fixée par l'Etat, elle sera passée progressivement de 18 euros la tonne (en 2018) à 65 euros la tonne en 2025. Elle s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout venant de déchetterie). Entre 2020 et 2022, l'augmentation est de 122%.

➔ **L'impact de cette taxe est de 380 000 euros pour l'année 2022.**

Elle ne s'applique pas sur les emballages, le papier, le verre, le textile et tous les autres déchets triés en déchetterie. Trier est donc utile non seulement pour recycler mais aussi pour maîtriser la hausse des coûts de gestion des déchets imposée par la loi.

## 2/ L'augmentation des coûts de traitement de ce qui n'est pas recyclable.

Entre 2020 et 2021, du fait du changement de nos modes de consommation (en lien avec la crise sanitaire) et de la dynamique du marché de l'immobilier et de la rénovation, le tout-venant déposé en déchetterie a augmenté de 20% et les ordures ménagères de 5,6%.

**+ 20 %**  
de dépôt en  
déchetterie



**+ 5,6 %**  
d'ordures  
ménagères



Aucun territoire ne veut de nouveau centre d'enfouissement ou de nouvelle usine d'incinération, les capacités de traitement de ces installations se réduisent (c'est également encouragé par l'État qui espère ainsi favoriser le recyclage). Cela entraîne mécaniquement une augmentation des coûts d'enfouissement et d'incinération pour les collectivités.

Le service public Cyclad dispose d'une capacité de traitement qui couvre 2/3 des ordures ménagères que nous produisons mais dépend d'opérateurs extérieurs pour le reste des tonnages et notamment pour le tout venant de déchetterie. Pour enfouir ce flux, le tarif a augmenté de 58% entre 2021 et 2022 (de 52 euros à 82 euros la tonne).

→ L'impact de cette augmentation est de 450 000 euros pour l'année 2022.

Face à ces augmentations imposées, Cyclad est contraint d'augmenter le montant des cotisations aux adhérents. Plus que jamais nous devons profiter des systèmes de tri à notre disposition pour réduire la part des déchets non recyclables et maîtriser les coûts de gestion des déchets.

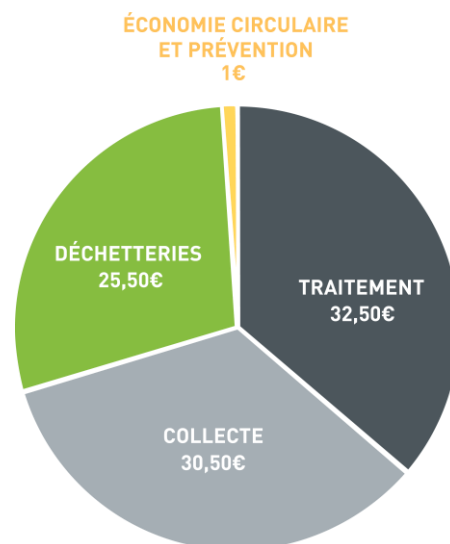
En 2022, l'augmentation nécessaire est de 5,50 euros par habitant. Elle se répartit ainsi :

2,50 € pour le traitement	2 € pour la collecte	1 € pour les déchetteries
---------------------------	----------------------	---------------------------

Le coût moyen estimé en 2022 sera de 89,50 euros par habitant répartis ainsi :

32,50 € pour le traitement (36,3%)  
30,50 € pour la collecte (34,1%)  
25,50 € pour les déchetteries (28,5%)  
1 € pour l'économie circulaire et la prévention (1,1%)

*Rappel : Cette somme couvre environ 56% du coût du service public de gestion des déchets, le reste provient des subventions touchées par le tri et la revente des matériaux.*



*Cyclad est le Syndicat Mixte de valorisation des déchets du nord-est de la Charente-Maritime. Il rassemble 234 communes et 230 000 habitants. Cyclad a été labellisé « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » en 2014 et fait partie en 2020 des 16 premiers territoires français à être labellisés « Economie Circulaire ». Son siège est à Surgères et il emploie 140 agents.  
[www.cyclad.org](http://www.cyclad.org)*